

## Une rentrée scolaire 2004 qui s'annonce houleuse...

Cette rentrée scolaire ne s'annonce pas plus calme que les précédentes, bien loin s'en faut. Le gouvernement- tel le collégien affublé d'un cartable plus lourd que lui- vacille sous le poids des maux. Mais pas des remèdes.

Dans un climat économique déjà plus que morose, certains salariés ont eu la douloureuse surprise de constater que pendant leurs congés, leurs RTT sont devenus des Augmentations du Temps de Travail Sans Augmentation de Salaire. De quoi donner déjà bien des rides à un gouvernement pour l'instant au teint hâlé.

Et pendant que ces salariés méditaient sur leur sort, le gouvernement a fait passer en catimini une loi qui prévoit de nombreux transferts de compétences aux collectivités territoriales, notamment dans le domaine de l'éducation.

Elle prévoit en particulier le transfert de quelques 95000 TOS (Techniciens et Ouvriers de Service) sous la responsabilité des collectivités locales. Au risque d'accroître encore les inégalités territoriales. Car les budgets de fonctionnement des écoles sont loin d'être homogènes : selon une étude réalisée en 2002 par le Snui-PP (syndicat d'enseignants, majoritaire dans le premier degré), les écarts dans les moyens accordés pour chaque élève peuvent aller de 1 à 7. Le montant de l'aide des Conseils régionaux pour les manuels des lycéens est à cet égard révélateur : tandis que le Conseil Régional d'Ile-de-France verse 150€ en 2004 pour chaque lycéen, le Conseil Régional du Nord-pas-de-Calais ne verse que 35€. Le département des Hauts-de-Seine- dont le Conseil Général est présidé par Nicolas Sarkozy- peut même s'offrir le « luxe » de financer un double jeu des manuels scolaires pour les collèges publics et privés du département ! Or le préambule de notre Constitution garantit que « l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ». Ce qui ressemble plus à un transfert de devoirs que

de compétences risque d'accroître encore les inégalités pourtant criantes entre les régions et les départements, et le principe fondamental de l'égalité des chances, qui relève déjà plus de l'utopie que d'une réalité de terrain, ne résistera pas à la fracture territoriale. L'école, supposée être le lieu d'égalité des chances par excellence, reproduit les inégalités sociales.

Et ce n'est certainement pas le rapport Thélot- dont les mesures devraient servir de base à une nouvelle loi d'orientation- qui permettra de donner à chacun une même chance de réussite sociale. Au contraire, ce rapport favorise une éducation à deux vitesses : un « socle commun » pour tous, et des options pour les meilleurs élèves.

Quant à la discrimination positive chère au gouvernement Sarkozy-Raffarin, elle se réduit à des effets d'annonce et apparaît pour ce qu'elle est : une opération de communication.

Et la disparité des moyens, entraînant quant à elle une ségrégation sociale et territoriale consacrant une école à plusieurs vitesses, mériterait mieux que des effets de manches.

L'allègement des effectifs aurait pu être l'occasion pour le gouvernement de corriger l'inégalité des chances en maintenant les postes dans les zones à difficultés scolaires. Il n'a pas voulu saisir cette opportunité et a opté pour une stratégie de suppression d'emplois uniforme, égalitaire mais non équitable, pour tous les établissements scolaires.

Ne nous y trompons pas : le gouvernement, qui a déjà sacrifié le budget de l'éducation nationale au profit de cadeaux fiscaux aux entreprises, est en train de mettre à sac l'Education nationale.

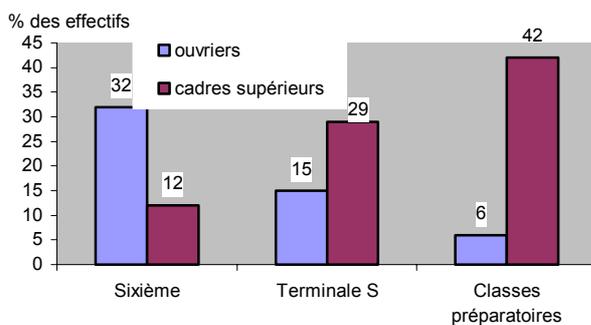
Mais par pour tous...

Bonne rentrée des classes...sociales !

C'est arrivé près de chez vous ...

### Des inégalités sociales...

Graphique 1. Proportion des enfants d'ouvriers et de cadres dans les classes de 6<sup>ème</sup>, Terminale S et classes préparatoires

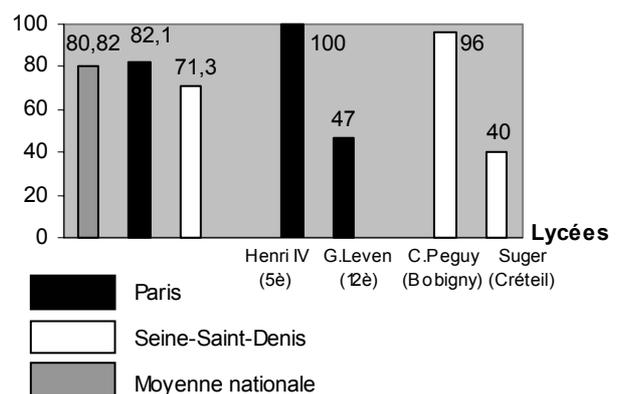


Source : alternatives Economiques. Septembre 2004.

**Lecture :** Les enfants d'ouvriers (de cadres) représentent respectivement 32% (12%), 15% (29%) et 6% (42%) des effectifs des classes de 6<sup>ème</sup>, de terminale S et des classes préparatoires.

### ...Aux inégalités territoriales

Graphique 2. Taux de réussite au baccalauréat, 2000.



## Ce que prévoit théoriquement le rapport Thélot...

### Ce qu'il risque d'entraîner dans les faits

- La maîtrise par tous les élèves d'un « socle commun de l'indispensable », avec possibilité d'options... *une sorte de « SMIC des connaissances »*
- **L'abandon** de l'objectif de conduire **80% d'une classe d'âge** au niveau du baccalauréat... *un renoncement à la réussite pour tous*
- Le rééquilibrage des voies de formation au lycée afin de revaloriser l'enseignement professionnel... *L'éducation devient un outil au service des entreprises*
- La réorganisation des établissements scolaires afin de donner plus de pouvoirs aux chefs d'établissement... *Plus de garantie de programmes nationaux : le lycée sera géré en fonction des données économiques et sociologiques du territoire*

Au regard de ces mesures, l'intention de « développer la discrimination positive par une politique de mixité sociale ambitieuse » semble relever du vœu pieux...

Le point de vue de...

**ERIC FERRAND, Conseiller Régional MRC**

**Membre de la commission des lycées et des politiques éducatives.**

**Adjoint au Maire de Paris, chargé de la vie scolaire et de l'aménagement du rythme scolaire**

« Depuis deux ans, les mauvais coups et les coups de boutoirs de ce gouvernement ont durablement déstabilisé et affaibli notre système éducatif. La rentrée scolaire 2004 est marquée par la politique dite de décentralisation au sein de l'Education Nationale -dénaturant celle initiée par la loi de décentralisation de 1982- et ce, dans un contexte de coupures budgétaires sans précédent. Elle se traduit notamment par le **transfert d'un certain nombre de compétences**, comme par exemple les TOS (Techniciens et Ouvriers de Service). Parallèlement, ce sont quelques **milliers d'heures hebdomadaires d'enseignement qui sont supprimées** dans les 3 Académies d'Ile-de-France, soit l'équivalent de 250 postes à Paris et 69 classes fermées dans les écoles primaires de la capitale. Il s'agit avant tout de gérer l'école « à l'économie », en appliquant des recettes de rentabilisation sans se préoccuper des enjeux éducatifs et des enjeux sociaux. Une telle politique est lourde de menaces pour l'école de l'égalité des chances à laquelle nous croyons et pour laquelle nous nous battons.

La méthode est d'autant plus choquante quand on sait que par exemple, à Paris 45 % des classes fermées se situent en Zone d'Education Prioritaire. Au collège et au lycée, c'est aussi principalement dans les quartiers les plus défavorisés que la réduction des heures d'enseignement aura l'impact le plus négatif. La suppression d'un certain nombre d'offres d'options que ces mesures vont entraîner, va non seulement restreindre la possibilité pour les élèves de ces quartiers d'accéder aux enseignements auxquels ils ont droit, mais mettra également à mal les efforts faits en faveur de la mixité sociale, en introduisant de fait une concurrence entre les établissements scolaires et avec « le privé ».

La politique de « décentralisation » d'aucun diront de « démolition » ne peut qu'aggraver les inégalités puisque les collectivités territoriales, les Régions, les départements n'ont pas la même puissance économique. Ainsi, demain, à ce train, il y aura des régions qui pourront et d'autres qui peineront.

La politique de « décentralisation » fait s'orienter la France vers une **politique de régions au sein de l'Europe** :

Les Régions de France deviendraient des Régions d'Europe. De ce fait, ne nous leurrions pas : le sujet est plus de fond que de forme : certes, il faut dénoncer les moyens qui ne suivent pas après la décision « honteuse » de transfert de gestion des personnels sur les collectivités, mais la question fondamentale est : **l'éducation sera-t-elle demain encore, dans 10 ans ou dans 20 ans, Nationale ?** Plus généralement, quels sont les pouvoirs que l'Etat doit garder, quels sont les pouvoirs qu'il doit transférer ? Car tout est affaire de seuil : les lois Defferre ont permis une meilleure gestion des établissements scolaires tout en préservant le caractère national de la politique d'éducation, des diplômes et de tous les personnels qui y concourent. Or, désormais, le Gouvernement franchit ce seuil au-delà duquel l'éducation nationale se trouve fragilisée sur ces bases et partant c'est la République qui est atteinte.

Maintenant la loi est la loi. Il ne s'agit pas ici de ne pas la respecter ! Elle sera appliquée, mais **nous en contestons le fondement, car dès qu'un pan est transféré, c'est l'Ecole de la République qui est en cause !**

Or le problème de fond est donc de taille, car l'Education est l'un des champs régaliens de l'Etat. **Les élèves resteront inégaux devant l'Ecole** : il suffit pour s'en convaincre, de comparer les aides des conseils régionaux pour les manuels des lycéens à la rentrée 2004.

**Le MRC dénonce ces inégalités.** Car la décentralisation selon Jean-Pierre Raffarin, c'est d'abord la programmation du démantèlement de l'Education Nationale. Transférer ses responsabilités à un tiers, quand le « sujet » est en crise, c'est évidemment s'engager sur la voie du renoncement et de l'abandon. **Décentraliser, c'est aujourd'hui le plus court chemin pour ouvrir l'éducation à l'économie de marché, l'éducation au service des entreprises.**

Or l'Ecole n'est pas un service public comme un autre, l'Ecole n'est pas un service public de plus à privatiser pour complaire aux tenants de la dérégulation et aux admirateurs du thatchérisme. **L'Ecole est un pilier, une institution constitutive de la République et de notre vouloir vivre ensemble.** »